



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 28
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Emilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Denis CHARRON.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Thierry BLIN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Éric SIGURE ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Delphine GUY ayant donné pouvoir à Yann GRISON.

Absents :

Guillem LEROUX,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h08

Secrétaire : Maël DIONG

CULTURE

DL.24.008 - Convention de partenariat Lycée Maurice Genevoix - Classe Option cinéma

Michel PIRES expose :

L'objet de la présente convention est de définir les conditions dans lesquelles la mairie d'Ingré apporte son soutien aux classes d'option cinéma du Lycée Maurice Genevoix pour la réalisation de leur projet « Le cinéma social et le patrimoine ingréen », dans le cadre d'une convention de partenariat culturel. Le demandeur s'engage à :

- Faire travailler deux classes de l'option cinéma (première et terminale) à l'élaboration de deux court-métrages réalisés à Ingré sur le thème du patrimoine musical ingréen, en partenariat avec l'Harmonie municipale, la Batterie Fanfare et l'ASPAC.
- Organiser au moins deux projections : une dans l'amphithéâtre du lycée et une à l'Espace culturel Lionel Boutrouche à l'occasion du festival Fest'i ou autre occasion et mettre en ligne les vidéos sur le site Internet du lycée.
- Fournir une copie numérique des courts métrages aux services de la Ville et autoriser leur promotion et diffusion sur les outils de communication de la Ville.
- Utiliser la subvention exceptionnelle pour rémunérer les intervenants professionnels, en complément de la subvention demandée à la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Aux arts, lycéens.
- Citer la Ville d'Ingré parmi les coproducteurs et faire figurer le logo de la Ville dans l'ensemble des documents de communication écrits et numériques, et à rappeler ce soutien lors de toute allocution publique.
- Communiquer les bilans artistiques et financiers du projet à l'issue des projections.
- En contrepartie, la commune s'engage à assurer un soutien financier de 2 000€.

Après présentation en Commission Générale du 29 janvier 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 février 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

08 FEV. 2024
08 FEV. 2024

08 FEV. 2024



Le Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_008
Objet :	Convention de partenariat Lycée Maurice Genevoix - Classe Option cinéma
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20240207-DL_24_008-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240207-DL_24_008-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.008 - CULT - Convention de partenariat Lycée Maurice Genevoix - Classe Option cinéma.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240207-DL_24_008-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	302.3 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Annexe 11 - Convention Lycée Maurice Genevoix – Projet Cinéma.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20240207-DL_24_008-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	212.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2024 à 11h31min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2024 à 11h32min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2024 à 11h36min05s	Transmis au MI